

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13/02/2023

Membres en exercice : **11**

Présents : **10** Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr LECTEZ Mickaël, MONCOMBLE Bernard, Mr CHOPIN Hervé, Mr DELIVEYNE Georges, Mme MORISS Martine

Représenté (e)(s): **0**

Excusé (e)(s): **0**

Absent (e)(s): **1** Mme WYPYSCZAK Dorothée

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 00

1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès verbal
- Délibération concernant le projet de règlement local de publicité intercommunal
- Travaux à l'église
- Information sur le panneau d'affichage municipal et sur le site internet des dates et heures du prochain conseil
- Etudier l'utilité de l'acquisition d'un défibrillateur par la commune et tenir la population avisée au moyen de l'affichage municipal et du site internet
- Remplacer l'éclairage urbain vapeur de sodium par des ampoules led avec détecteur de mouvement adapté
- Délibération si travaux concernant l'assainissement non collectif salle des fêtes
- Etablir la liste des signaleurs pour la course du 02 avril 2023
- Devis ATEOS pour le changement de la douche dans le logement communal de Mr THUILLIER

2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le procès verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance

3 - DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (R.L.P.I.)

Fait suite à la délibération 2022-165 du 12 décembre 2022 de la communauté de commune du Sud Artois ayant pour objet : « arrêt projet du règlement local de publicité intercommunal du sud artois » qui avait prescrit l'élaboration d'un RLPI par délibération n° 2017-126 du 26 septembre 2017. Monsieur le Président du CCSA rappelle que le règlement est une déclinaison locale du règlement national de publicité et sert à réguler l'implantation et les dimensions des dispositifs publicitaires. Le but général de cette réglementation est de concilier développement économique, par le signalement et la promotion des activités, et préservation du cadre de vie, par l'encadrement de l'implantation des dispositifs publicitaires afin d'éviter les pollutions visuelles.

Par délibération n° 2019-132 du 07 novembre 2019, Monsieur le Président du CCSA rappelle que le conseil communautaire a approuvé les orientations générales du RLPI. Ces orientations ont été approuvées par les délibérations concordantes des 64 conseils municipaux de l'intercommunalité.

L'objet de cette délibération est de :

donner un avis favorable ou défavorable au R.L.P.I.

Transmettre ampliation de la présente délibération au Président de la CCSA

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au R.L.P.I.

Le document, dans son intégralité, peut être consulté à la mairie

4 - TRAVAUX A L'EGLISE

Afin de lutter contre la prolifération et la nidification des pigeons dans le clocher de l'église, il a été demandé à Mr POULAIN « EURL HAUTE QUALITE ACROBATIC » d'établir un devis afin de créer une trappe en zinc pour la fermeture du clocher.

Le montant du devis s'élève à 1000,62€ TTC pose incluse.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la pose d'une trappe en zinc au clocher de l'église pour un montant total de 1000,62€

5 - INFORMATION SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE MUNICIPAL ET SUR LE SITE INTERNET DES DATES ET HEURES DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Fait suite à la demande de Mr VALLET qui souhaiterait inscrire cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que la convocation et l'ordre du jour sont affichés sur le panneau d'affichage de la mairie et inscrit sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également que les réunions de conseil municipal sont établis en fonction des évènements et des nécessités, et ne peuvent être programmé à l'avance.

6 - ETUDIER L'UTILITE DE L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILATEUR PAR LA COMMUNE ET TENIR LA POPULATION AVISEE AU MOYEN DE L'AFFICHAGE MUNICIPAL ET DU SITE INTERNET.

Fait suite à la demande de Mr VALLET qui souhaiterait inscrire cette question à l'ordre du jour.

La réglementation a récemment évolué et la question devait faire l'objet d'un prochain ordre du jour.

L'étude va être menée et sera présentée lors de la prochaine réunion de conseil .

7 - REPLACER L'ECLAIRAGE URBAIN VAPEUR DE SODIUM PAR DES AMPOULES LED AVEC DETECTEUR DE MOUVEMENT ADAPTE

Fait suite à la demande de Mr VALLET qui souhaiterait inscrire cette question à l'ordre du jour.

Une étude sera menée afin d'en établir le coût

8 - DELIBERATION SI TRAVAUX CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA SALLE DES FETES

Fait suite à la demande du comité des fêtes, afin d'envisager la mise en place d'un lave vaisselle et d'éviter l'écoulement des eaux usées vers l'extérieur.

En concordance avec la société VEOLIA, l'entreprise AGEO de ANZIN SAINT AUBIN a établi un devis qui s'élève à 24992.00€

A l'unanimité des membres présents du conseil municipal , il est décidé de ne pas poursuivre l' étude de l'assainissement non collectif de la salle des fêtes.

9 - ETABLIR LA LISTE DES SIGNALEURS POUR LA COURSE DU 02/04/2023

La course cycliste des 32ème boucle de l'artois se déroulera les 01 et 02 avril 2023 et passera dans notre commune le dimanche 02 avril.

A cette occasion, l'organisateur de cette course demande à ce que la commune mette à sa disposition 11 signaleurs afin de sécuriser la course. Les volontaires devront s'inscrire à la mairie avant le 19 février 2023

Monsieur le Maire établira les arrêtés de circulation et de stationnement

10.- DEVIS ATEOS POUR LE CHANGEMENT DE LA DOUCHE DANS LE LOGEMENT DE Mr THUILLIER

Faisant suite aux travaux d'aménagement de la mairie, il y a lieu de remplacer la cabine douche du logement de Mr THUILLIER, démontée pour permettre la continuité des travaux.

Un devis a été établi par la société ATEOS de FEUCHY pour un montant de 2944,02€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au changement de la douche dans l'appartement de Mr THUILLIER par la société ATEOS pour un montant de 2944,02€

9 - QUESTIONS DIVERSES

Mr LECORNET

Souhaite l'achat d'une élagueuse

Un devis a été établi par BAP AGRI SERVICES de BAPAUME pour un montant de 410€

Après discussion, un avis favorable est émis. (pour un petit achat, il faut privilégier le commerce local – facilité de dépannage).

Souhaite l'établissement de devis afin de supprimer quelques caveaux à l'état d'abandon et dument signalés lors de la procédure réglementaire. (voir les procès verbaux des précédentes réunions de conseil)

Demande à Mr CARTON Jean Bernard la possibilité de fournir « des cailloux » pour les chemins de l' A.F.R.

Demande, en prévision de la réunion concernant les taxes communales, à ce que les membres du conseil, présents, prennent position pour l'augmentation ou non de la taxe foncière. Après vote à main levée, 6 voix sont contre et 4 voix pour ..

Mr SAILLIOT

Demande les mesures à prendre au sujet des conifères du monument aux morts. Ces arbres sont malades et nécessiteraient leurs abattages. Mr le Maire en avisera l'employé municipal.

Demande la possibilité de l'extinction de l'éclairage public de 23 h 00 à 05 h 00 . Cette question a déjà fait l'objet d'une proposition lors d'un précédent conseil et la réponse avait été négative à la majorité des voix.

Demande la suite réservée au message de Mme GRESELLE relative à la vitesse dans la Grand Rue et notamment concernant le véhicule clairement identifié. Mr le Maire demande l'immatriculation de ce véhicule et va demander à la gendarmerie d'intervenir.

Une discussion s'ensuit sur les différents moyens de réguler la vitesse. Une étude sera menée.

Demande la suite réservée à l'accès à la grotte qui avait été supprimée. Mr CARTON a contacté Mr POUCHAIN qui lui a assuré qu'il prenait en charge le rétablissement de cet accès ainsi que sa sécurisation..

Transmet l'information de Mr Théau CHRETIEN, étudiant en communications qui propose ses services pour la réalisation du bulletin communal moyennant un coût de 100€. HT pour un bulletin de 4 à 6 pages. La commune se charge de l'impression. Les membres du conseil trouvent le prix excessif et ne souhaitent pas donner suite.

Demande la suite qui serait réservée à une éventuelle location d'une maison appartenant à Mr GUISE Hervé et pour laquelle le permis de construire aurait été accordé avec une interdiction à la location. Mr le Maire s'exprime en ces termes que si tel était le cas, le sujet serait discuté lors de la prochaine réunion de la commission communale des impôts directs.

Demande la possibilité d'installer un distributeur de revues à l'extérieur de la mairie. Cette mesure permettrait à l'employé communal d'être disponible pour d'autres tâches (la distribution représente en moyenne 18 h par an). Mr le Maire ne souhaite pas mettre de distributeur à la mairie et de conserver le système actuel.

Mr DEMERVAL

Signale que le toit du kiosque de l'aire de jeux est une nouvelle fois dégradé (du aux intempéries). Mr CARTON va demander un devis afin de couvrir le toit avec un matériaux plus résistant. (PETRUS à BANCOURT)

Demande si le démontage de l'estrade de la salle fêtes ne poserait pas de problème . Mr le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Demande l'accord à Mr le Maire pour la réalisation d'un feu d'artifice lors de la fête communale. Coût du feu : 2500€.

Mr le Maire donne son accord

Présente deux devis pour le repas des aînés du 19 mars 2023.

Le menu proposé par Mr CHOQUIER de COMBLES est retenu (27,70€) par personne, plus deux personnels de service.

Evènements à venir

18 février 2023 de 15 h à 17 h : Après midi carnaval à la salle des fêtes
atelier manuel, animations, crêpes

25 mars 2023 de 19 h à 01 h 00 soirée karaoké de la Saint Patrick

FIN DE LA SEANCE : 20 h 30